



## Samedi décompté dans les jours de congés

Par **Krz**, le **23/04/2009** à **12:03**

Bonjour

Je suis salarié dans une exploitation porcine. Je travaille 42 heures par semaine.

L'organisation du travail dans l'exploitation fait que je travaille deux samedi sur 3, et 1 dimanche sur 3. Je n'ai donc un week-end complet (samedi+dimanche) qu'une semaine sur trois.

Je viens de m'apercevoir que mon employeur décompte ce samedi libre comme jour de congés!!! Est-ce légal?

Parce qu'à ce rythme, je me retrouve dans le coup avec déjà 17 jours de congés décomptés sur les 30 annuels. Il est donc impossible de prendre 5 semaines de congés payés!

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Aquanaute13**, le **23/04/2009** à **19:00**

Bonsoir Krz

Oui car les congés annuels se décomptent en jours ouvrables et le samedi est un jour ouvrable.

Cordialement,  
Aquanaute13

Par **Krz**, le **23/04/2009** à **19:13**

Merci Aquanaute.

Je n'ai plus qu'à explorer la piste des repos compensateurs ou les récup. A côté de ça je travaille donc 17 dimanche par an et pour ainsi dire tous les jours fériés. Il me paraît aberrant de ne pouvoir prendre que 13 jours de congés par an.

Par **Aquanaute13**, le **23/04/2009** à **21:26**

Bonsoir

Consultez votre convention collective si vous en avez une. Il se peut qu'il y ai des compensations pour travail les jours fériés et les dimanches, du genre: payés à 200% plus repos compensateur d'égal durée; limitation du nombre de samedis ou de dimanches travaillés, etc...

Dépendez-vous d'une Convention Collective? Son nom figure sur votre bulletin de salaire et sur votre contrat de travail.

Cordialement  
Aquanaute13

Par **Krz**, le **23/04/2009** à **23:49**

Oui, la convention collective n° 9291 (exploitations polyculture, élevage et maraîchage Finistère).

Je l'ai parcourue, mais c'est très touffu et peu clair.

Par **Aquanaute13**, le **24/04/2009** à **07:43**

Bonjour Krz

Faites vous aider par l'Inspection du travail et les syndicats.

Cordialement Aquanaute13